

## Commune de Glières-Val-de-Borne



**GLIERES  
VAL DE BORNE**

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre

dossier :

**BERTRAND Alexis,**

Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols,

Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél : 04.50.03.58.72 – a.bertrand@ccfg.fr

**Madame O'NEILL Sally-Ann**  
690, route de Termine  
74130 GLIERES VAL DE BORNE

**Objet** : Notre courrier en R/AR en date du 06/09/2025 - Demande d'autorisation n°DP0742122500043 pour la réhabilitation d'un mur de soutènement et pose de dalles alvéolaires stabilisatrices remblayées avec du gravier, déclarée sans suite.

Madame,

Vous avez déposé le 26/08/2025 à la mairie un Déclaration Préalable Constructions (DPC).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 06/12/2025, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 04 décembre 2025.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.